

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	28 avril 2023
Numéro	23.362	Heure	9h50

Auteur-e(-s) : Hermann Frick

Titre : Gare de Montmollin-Montezillon : arrêt sur demande !

Contenu :

Le plan directeur des transports publics est actuellement en révision. Les travaux prolongés en gare de Lausanne et la mise en service de la « liaison directe » semblent prendre une distance temporelle non négligeable. Pour les quinze prochaines années au minimum, le Conseil d'État ne considère-t-il pas que la réhabilitation de la halte ferroviaire Montmollin-Montezillon, supprimée fin 2015, mériterait d'être à nouveau proposée aux 1'000 habitants qui ont vu leur accès aux transports publics fortement péjoré ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Hermann Frick

Autres signataires (prénom, nom) :

Damien Humbert-Droz

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 16 mai 2023

Afin de permettre la réalisation d'importants chantiers ferroviaires en Suisse romande (dont celui de la gare de Lausanne), les CFF ont annoncé un décalage des circulations de trains grandes lignes sur le pied du Jura. Ce dernier n'aura pas d'impact sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds.

L'horaire actuel offre la cadence à la demi-heure sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Afin de respecter cette cadence, les trains doivent se croiser à La Chaux-de-Fonds, aux Geneveys-sur-Coffrane et à Neuchâtel. Les vitesses de circulation ont en conséquence été augmentées à 110 km/h entre Les Geneveys-sur-Coffrane et Neuchâtel. Pour ces raisons, lesdits trains ne s'arrêtent plus aux haltes de Montmollin – Montezillon, de Corcelles et des Deurres.

La réintroduction d'une halte à Montmollin – Montezillon nécessiterait un temps de parcours supplémentaire induisant un déplacement des points de croisement. Ceci n'est techniquement pas possible.

Les travaux en cours pour la révision du volet routier du Plan directeur des transports publics permettront d'identifier les besoins en offre de transport par bus. Les communes seront impliquées dans ces travaux dans le courant de l'automne 2023.